La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Mai 2021 - N°259

INTERVIEW
DOMINIQUE PLIHON

ÉCONOMISTE

LES PLANS DE RELANCE PASSÉS AU CRIBLE

DOSSIERS

Plan de relance
Handicap
Pollution de l'air

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections

DÉPENSER
RÉPENSER
REPENSER

Pour affronter les défis écologiques, il ne suffit plus de s'adapter.
Changement climatique, effondrement de la biodiversité,
pollutions multiples, raréfaction des ressources :
nos sociétés ont besoin de solutions qui changent radicalement la donne,
comme optimiser la performance des bâtiments pour réduire les pertes énergétiques.

La transformation écologique, c'est notre raison d'être.

Plus d'informations sur veolia.com/transfo-eco

Ressourcer le monde

VEOLIA

www.trombinoscope.com

La Revue du Trombinoscope

ÉDITEUR
François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES
Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

JOURNALISTES
Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Isabelle Souquet
isouquet@trombinoscope.com

PUBLICITÉ
Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE
Tim Shepherd
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT
Abonnement 1 an Tome I, Tome II et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP

Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92859 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION
Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE
Antonello Sticca

Édito

Pour un plan de relance performant

Il s'agit pour le Gouvernement d'éviter un effondrement de l'économie après la crise sanitaire. Le plan de relance, dévoilé en octobre dernier a chiffré à 100 milliards d'euros les mesures indispensables pour créer des emplois, réindustrialiser le pays, accélérer la transition écologique et aller au delà du rebond prévisible de l'économie au sortir de toutes les mesures restrictives. « Ce plan » avait souligné Jean Castex « *ne se contente pas de panser les plaies de la crise, il prépare l'avenir.* »

La priorité reste l'emploi, et particulièrement l'emploi des jeunes. Le Gouvernement espère retrouver en 2022 le niveau d'avant crise et voir s'enclencher une baisse des chiffres du chômage, alors que 800.000 suppressions d'emploi sont attendues pour cette année 2021.

Le volet baptisé « compétitivité économique » est doté de 34 milliards d'euros. Une série de mesures est détaillée : baisse des impôts de production, baisse des impôts fonciers sur les sites industriels dont vont bénéficier les entreprises selon leur taille, les Entreprises a taille intermédiaire (ETI) étant privilégiées. Le développement industriel n'est pas oublié, avec un renforcement des dispositifs de « territoires d'industrie » et des appels à projet pour des relocalisations sur le territoire français.

Le volet « transition écologique » est abondé de 30 milliards. « Un pas de géant » selon la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili, alors que les ONG dénoncent l'absence de conditions fermes aux aides versées aux entreprises.

Il est à noter que les transports trouvent une place importante dans ce plan : dans le ferroviaire, le transport de marchandise et les lignes régionales seront mises en avant ; en ville, les transports en commun et les infrastructures cyclistes seront développées. La rénovation énergétique et les aides aux agriculteurs, dans le but qu'ils améliorent leur pratique, sont aussi prévues.

Le troisième volet important concerne la « cohésion sociale et territoriale », il est doté de 36 milliards et consacré au maintien de l'emploi, à la formation et la solidarité. 6,5 milliards sont alloués à un plan pour l'emploi des jeunes. Quelques chiffres : 7,6 milliards reviendront au financement de l'activité partielle de longue durée qui permet de maintenir les emplois dans une entreprise tout en diminuant son activité, 6 milliards aux investissements dans le secteur médico social, comme acté dans le « Ségur de la Santé » et 5 milliards au soutien des investissements pour les collectivités.

Un plan de relance désormais assorti d'un deuxième volet, qui reste à chiffrer. ●

Isabelle Souquet
Journaliste

En 1966, Lino Ventura, père d'une petite fille « pas comme les autres », décidait de créer Perce-Neige pour venir en aide aux personnes handicapées mentales et à leurs familles.

Depuis 55 ans et 33 ans après la disparition de l'acteur, la Fondation Perce-Neige, présidée par son petit-fils Christophe Lasserre-Ventura, œuvre pour accueillir et accompagner au quotidien les enfants et adultes touchés par un handicap mental, physique, psychique, un polyhandicap ou l'autisme.

VOUS AUSSI, FAITES PLACE À LA SOLIDARITÉ ET À L'ACTION EN SOUTENANT PERCE-NEIGE !

Faites un don en ligne sur www.perce-neige.org
Renseignements au 01 47 17 19 30

DON en CONFIANCE comitecharte.org

Perce Neige

FONDATION PERCE-NEIGE
7 bis, rue de la Gare
CS 20171
92594 Levallois-Perret Cedex

Sommaire

Mai 2021

4

Interview

Dominique Plihon

Professeur émérite à l'université Sorbonne Paris Nord et membre des économistes atterrés

Les plans de relance passés au crible

6 La relance sur les rails

7 L'emploi durable, cet élément vital pour l'avenir de notre pays. *Fadila KHATTABI*

8 Le plan de relance a besoin d'une réelle ambition. *Michèle TABAROT*

10 Le plan de relance, une chance à saisir pour la transition écologique. *Michel CASTELLANI*

11 Un plan à rebours de l'économie. *Thierry COZIC*

12 Handicap : ne pas relâcher l'effort

13 Handicap : changer les mentalités. *Sophie CLUZEL*

14 Faire progresser les droits de nos compatriotes à l'étranger. *Damien REGNARD*

16 Renforcer l'accompagnement pour réussir l'autonomie. *Bruno JONCOUR*

17 Comment mène-t-on une politique en faveur d'une société inclusive lorsque l'on est parlementaire ? *Cécile RILHAC*

18 Trois efforts à poursuivre pour une société plus inclusive. *Philippe MOUILLER*

20 Pollution : de l'air !

21 Lutte contre la pollution de l'air : pas le temps de souffler ! *Jean-Luc FUGIT*

22 Pour un air et une conscience plus propres. *Stéphane PIEDNOIR*

23 Une équation complexe pour l'agriculture. *Antoine HERTH*

24 Le vaccin contre la pollution atmosphérique : une intervention publique forte et immédiate. *Huguette TIEGNA*

25 Pour une lutte efficace : ambition, méthode et accompagnement. *Bruno MILLIENNE*

26 Il y a urgence à agir ! *Jean-François HUSSON*

27 Qualité de l'air et agriculture : agir pour la transition agroécologique. *Joël LABBÉ*

28 Missions, Nominations, Élections

29 Présidence de la République, Gouvernement

34 Parlement, CESE

35 Corps d'État, AAI, Collectivité d'Outre-mer, Conseil départemental, Préfecture de police de Paris, Préfectures de départements

39 Autres mouvements

DOMINIQUE PLIHON

LES PLANS DE RELANCE PASSÉS AU CRIBLE

Qu'ils soient français, européen ou américain, les plans de relance sont le clou de la sauvegarde de nos économies. Mais que valent-ils ? Dominique Plihon, Professeur émérite à l'université Sorbonne Paris Nord et membre des économistes atterrés, partage son analyse.

Interview réalisée par Marjolaine Koch

Le soutien apporté par la France à l'économie française vous a-t-il semblé à la hauteur de la situation sur l'année écoulée ?

Je dirais non, même si ce plan comporte bien sûr des aspects positifs : il est bon pour le moral des acteurs économiques. Ses trois priorités, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale et la question écologique, me paraissent être des priorités recevables et importantes. Le dispositif du chômage partiel est lui aussi important pour les chômeurs et pour les entreprises, qui gardent intacte leur force de travail pour le redémarrage de l'activité. De même, les prêts garantis par l'État (PGE) sont des moyens de permettre aux entreprises de continuer d'exister et de financer leurs dépenses.

Mais ce plan a aussi un versant plus sombre, dans la mesure où il est très insuffisant. C'est un plan d'affichage qui reprend en partie des mesures actées de plus longue date. Il est aussi échelonné de manière importante : en 2021, seulement 30 milliards seront débloqués, 30 % du plan total. C'est une aide finalement modeste. Des économistes proches d'Emmanuel Macron, comme Jean Pisani-Ferry et Olivier Blanchard, ont même rédigé une tribune pour proposer un second plan de relance de 50 milliards d'euros supplémentaires. L'Italie de M. Draghi a ficelé un plan de 220 milliards d'euros par exemple, soit deux fois plus que la France. Notre plan de relance a certes des mérites, mais il est insuffisant et trop échelonné dans le temps.

Par exemple, les aides aux entreprises n'ont pas été assez ciblées et conditionnelles. Il aurait été plus judicieux d'aider en priorité les PME, les commerces et la restauration. Et outre le PGE qui engendre des charges de remboursement futures, on aurait pu mettre l'accent sur d'autres mesures, d'annulation ou de restructuration des dettes des entreprises. L'endettement déjà élevé de certaines catégories d'entreprises s'est alourdi.

Quant au chômage, si les mesures de chômage partiel sont excellentes, elles vont malheureusement être amoindries en octobre par la réforme du chômage. Quelle contradiction d'annoncer un fort soutien aux chômeurs, et commencer à réduire les allocations chômage au moment où l'on aurait besoin que le pouvoir d'achat augmente afin de contribuer à la relance.

Pourquoi ce plan vous semble-t-il insuffisant ?

Il est mal ciblé : il est trop axé sur l'offre, donc sur les entreprises, et pas assez sur la demande et les ménages. Il soutient les investissements par des aides aux entreprises, mais celles-ci n'investiront que s'il y a une demande en face. Ensuite, mettre en place un investissement effectif, ayant un impact sur l'économie, prend du temps. L'investissement ne peut donc pas être la pierre angulaire d'un plan de relance dont on attend qu'il soit rapide.

En axant plus sur la demande, le plan aurait pu revaloriser certaines allocations sociales, revaloriser le pouvoir d'achat des « premiers de corvée », les personnels hospitaliers plus qu'on ne l'a fait, les personnels des commerces, les livreurs… ces catégories professionnelles sont mal payées en France, la hausse de leur pouvoir d'achat aurait contribué à réduire les inégalités. En plus, on sait que ces ménages n'épargnent pas : cet argent aurait été intégralement dépensé. Cela aurait été un stimulus très important et immédiat. Dans les autres classes sociales, l'épargne des ménages a considérablement augmenté, elle est estimée à 150 milliards d'euros. C'est une épargne de précaution et si le plan de relance n'est pas assez convaincant, elle persistera. Or, une des clés de la réussite de la relance, c'est la dépense des ménages. Relancer la consommation permet de faire diminuer l'épargne, de faire repartir l'économie et de stimuler l'investissement. Tout cela se tient.

Enfin, je pense que la dimension écologique a été mal prise en compte. Les mesures sont tournées vers le soutien à l'innovation, au développement de nouvelles technologies non émettrices de CO_2. C'est très bien, mais pourquoi ne pas avoir mis plus l'accent sur la rénovation thermique de l'habitat où il y a un retard important ? Cela permettrait à la fois de réduire les émissions de CO_2 et d'avoir un impact immédiat sur l'économie, en faisant travailler nombre de PME du bâtiment.

Après avoir surmonté l'opposition entre les « frugaux » et les autres pays, la Commission européenne est parvenue à mettre sur pieds un plan de relance de 750 milliards d'euros : que vaut-il selon vous ?

L'accord conclu est positif. Il ne faut pas le sur-estimer. Notamment car les 27 se sont accordés sur un plan commun accepté de tous, mais aussi pour la manière dont le financement du plan a été élaboré. Cette dette mutualisée émise par la Commission européenne est une première.

Comme pour le plan français, l'accent a été mis sur la question écologique et sur l'innovation technologique, c'est très bien. Mais la mise en œuvre de ce plan est très lente du fait des lourdeurs des négociations, des accords de toutes les institutions européennes. Le chèque européen de 40 milliards ne commencera à être distribué qu'à l'automne prochain, c'est loin.

Ce plan est aussi insuffisant : il s'élève à environ 5,5 % du PIB de l'Union et s'étale sur trois ans. Les pays frugaux ont imposé des règles strictes pour s'assurer que les pays n'aient leur chèque que s'ils montrent des efforts de rigueur vis-à-vis de leurs dépenses

publiques et sans augmenter les impôts. Or imposer une rigueur budgétaire excessive serait contre-productif dans le cadre d'une relance forte.

Enfin, je ne suis pas sûr que ce plan de relance soit correctement articulé avec le Green Deal européen.

Que dit ce plan de l'état de l'Union ?

Il montre que l'UE progresse à petits pas. Chaque crise permet un bond en avant. Mais il révèle aussi d'une manière très crue les insuffisances de la construction européenne, encore inachevée. Premièrement, cela montre que la politique budgétaire et fiscale, qui devrait être le pendant de l'Union monétaire, n'existe toujours pas. Le budget européen reste très faible, l'absence de fiscalité commune paralyse. Il y a une insuffisance d'institutions communes si ce n'est pour freiner les dépenses et baisser les impôts. Il est regrettable que cette crise, l'une des plus importantes de l'après-guerre, n'ait pas amené l'Europe à faire ce pas supplémentaire vers une union budgétaire et fiscale.

Ce plan met l'accent sur une autre lacune : le manque d'articulation entre la politique monétaire de la BCE et la politique économique, au sens budgétaire et fiscal. La BCE est la seule institution fédérale que nous ayons véritablement en termes de politique économique, qui mène une politique très forte en matière de soutien. Mais cette politique-là n'est pas articulée explicitement avec la politique économique telle qu'elle est contenue dans le plan de 750 milliards.

Plusieurs conceptions de l'UE s'affrontent en Europe, entre les pays du Nord, les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne, qui ont une vision assez restrictive de la construction européenne, et les autres États membres. Ces pays craignent une politique économique coordonnée de peur que les États soient dessaisis d'une partie de leurs prérogatives, que cela nuise à l'indépendance de la BCE et que cela aboutisse à un excès de dépenses… ce qui n'est pas une fatalité.

« L'investissement ne peut pas être la pierre angulaire d'un plan de relance dont on attend qu'il soit rapide »

Joe Biden a pour sa part surpris par l'ampleur du plan de relance annoncé, plus de 1900 milliards de dollars. Ce « plan de sauvetage américain » vous a-t-il surpris par son ampleur ?

Vous me parlez du plan de Joe Biden, mais Donald Trump auparavant avait déjà mis en place deux plans, de 2000 milliards et de 400 milliards de dollars. C'est un choc budgétaire de 25 % du PIB américain, c'est considérable, quatre à cinq fois plus important que le plan européen.

Certains économistes considèrent que les plans états-uniens et européens ne peuvent être comparés, car les systèmes de protection sociale ne sont pas les mêmes. Aux USA, il fallait voter un filet de sécurité car un salarié au chômage perd sa protection sociale, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des pays européens. Il n'est donc pas anormal que les plans soient plus ambitieux. Néanmoins, le plan états-unien est beaucoup plus important. Les prévisionnistes s'attendent à ce que les États-Unis aient effacé le choc de la pandémie à la fin de cette année, pour retrouver le niveau de fin 2019. Les pays européens eux, ne retrouveront ce niveau de PIB que sous deux à trois ans.

Mais les USA ont un avantage : en tant que pays émetteur du dollar, le pays ne se soucie pas d'émettre une dette. Je fais partie des économistes qui considèrent que la BCE pourrait, comme la FED, davantage financer monétairement les dépenses publiques. Comment ? Soit en achetant de la dette émise sur les marchés primaires, soit en prêtant directement, donc en faisant de la création monétaire aux États, dans des limites raisonnables. C'est une voie qu'il faut absolument essayer en période de crise pour éviter l'endettement.

Enfin, le nouveau président des Etats-Unis est en train de fortement rebattre les cartes sur la question de la fiscalité des entreprises. Ses prises de position et sa volonté de remonter les taux vous ont-ils surpris ?

Joe Biden nous a beaucoup surpris, d'abord par l'ampleur de son plan de relance. Ensuite au sujet de la fiscalité. Il a brisé un tabou, celui de la baisse continue de l'imposition des sociétés et des ménages les plus riches. Il va à contre-courant des politiques menées depuis Ronald Reagan, en remontant le taux d'imposition sur les Sociétés de 21 à 28 % et en taxant plus les millionnaires. Boris Johnson, au Royaume-Uni, a lui aussi décidé de relever le taux d'imposition des sociétés. La France se trouve maintenant à contre-courant, je dirais même qu'Emmanuel Macron est en train de se faire ringardiser sur le plan fiscal.

L'autre mesure spectaculaire de Joe Biden -s'il parvient à l'appliquer bien sûr- c'est l'idée d'un taux d'imposition minimum pour les multinationales, de 15 %. Tout dépendra des négociations internationales. Mais alors que Donald Trump avait déserté les négociations à l'OCDE notamment, les États-Unis reviennent aujourd'hui en force pour discuter d'un taux minimum d'imposition.

Pensez-vous qu'il parviendra à entraîner les autres pays et l'UE dans son sillage ?

Il est trop tôt pour le dire, mais un mouvement est créé : son attitude a relancé les négociations, la lutte contre les paradis fiscaux est à nouveau sur le tapis, tout comme l'évasion fiscale des multinationales. Un pavé a été lancé dans la mare, il a mis en porte-à-faux la France, très en retrait sur ces questions, ainsi que l'Union européenne. Elles seront obligées de réagir. ●

TRIBUNES

LA RELANCE SUR LES RAILS

Pour revitaliser l'économie du pays, mise en sourdine par la pandémie, le Gouvernement avait lancé dès octobre 2020 un plan de relance doté de 100 milliards d'euros.

Avec les vagues successives, il s'est avéré nécessaire de renforcer ces dispositions et en avril, l'exécutif a décidé de doubler ce plan d'une nouvelle série de mesures. D'initier « un deuxième temps de la relance », orienté sur la recherche et l'investissement, mais aussi la revivification industrielle. De renforcer l'accompagnement des entreprises qui souhaitent relocaliser leur production en France ou en Europe, et pas uniquement dans le secteur de la santé.

Les enveloppes déjà consacrées à certains secteurs stratégiques (produits de santé, intrants critiques pour l'industrie, électronique, agroalimentaire et télécommunications), pourraient ainsi également être renflouées, mais aucun montant n'a encore été dévoilé pour cette deuxième phase.

Isabelle Souquet

L'EMPLOI DURABLE, CET ÉLÉMENT VITAL POUR L'AVENIR DE NOTRE PAYS

Fadila KHATTABI
- ▶ Députée LaREM de la Côte-d'Or
- ▶ Présidente de la commission des Affaires sociales
- ▶ Coprésidente du groupe d'études Insertion économique et civique des jeunes

Le 3 septembre dernier le Gouvernement a annoncé le déploiement d'un Plan de relance d'un montant de 100 milliards d'euros afin de répondre aux enjeux économiques et sociaux engendrés par la crise sanitaire.

Ce plan massif et historique s'organise autour de trois grands axes devant nous permettre de renforcer notre compétitivité économique, d'accélérer notre transition écologique mais aussi et surtout de consolider la cohésion sociale et territoriale de notre pays.

En effet, le volet social du plan de relance illustre l'une des orientations fortes affichées par le Gouvernement et défendue par la majorité parlementaire, avec une priorité affirmée pour l'emploi. Ce choix s'inscrit en cohérence avec la politique menée depuis le début de ce quinquennat : depuis près de quatre ans maintenant, les députés de la majorité parlementaire ont défendu un monde dans lequel l'individu est maître de son destin mais dans lequel l'État continue également de garantir sa protection.

L'emploi durable constitue la clé de voûte de cette ambition. Pour ce faire, le Plan de Relance consacre une enveloppe de 15 milliards d'euros au budget dédié à la formation et au développement des compétences.

Ces moyens inédits ont d'abord permis de sauvegarder des emplois et ainsi, de protéger le pouvoir d'achat des Français. Les dispositifs déployés, tels que l'activité partielle de longue durée ou le FNE-formation (aide à la formation du Fonds national de l'emploi) constituent notamment un filet de sécurité pour des centaines de milliers de salariés, leur permettant de surmonter la crise actuelle tout en continuant de se former et ainsi, d'envisager des perspectives professionnelles sur le long terme.

Ce plan prépare avant tout l'avenir. C'est la raison pour laquelle une attention toute particulière a été consacrée aux métiers de demain, ceux du numérique, de la transition écologique mais aussi ceux du sanitaire et du médico-social. En cohérence, les mesures du Ségur de la santé sont venues renforcer cette orientation, avec la volonté de développer l'attractivité de ces métiers mais aussi et surtout d'engager les budgets nécessaires (6 milliards d'investissements) pour revaloriser les salaires de l'ensemble de ces femmes et de ces hommes qui, tout au long de la crise sanitaire, nous ont soignés et ont accompagné nos aînés avec dévouement.

Il n'y a pas d'avenir professionnel et social sans emploi durable. Face à ce constat, l'emploi des jeunes constitue sans aucun doute la plus grande des priorités. C'est le défi de cette mandature, un défi dont l'une des réponses concrètes est le Plan 1 jeune 1 solution avec, à l'horizon, un seul et unique objectif : celui de donner un avenir professionnel à notre jeunesse.

Grâce à une enveloppe conséquente de près de 9 milliards d'euros, des dispositifs ambitieux ont pu être déployés en faveur de l'emploi des jeunes. Parmi les mesures majeures, l'extension de la Garantie jeunes constitue certainement l'un des outils les plus efficaces et les plus prometteurs.

« Le volet social du plan de relance illustre l'une des orientations fortes affichées par le Gouvernement et défendue par la majorité parlementaire, avec une priorité affirmée pour l'emploi »

Un dispositif d'avenir, un dispositif porteur d'espoir qui, s'il était généralisé, constituerait un nouveau droit essentiel pour notre jeunesse, illustrant un principe ô combien unificateur, fondement de notre système social et de nos valeurs républicaines : l'égalité des chances. ●

© Assemblée nationale

LE PLAN DE RELANCE A BESOIN D'UNE RÉELLE AMBITION

Michèle TABAROT
- ▶ Députée LR des Alpes-Maritimes
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes

Alors que la crise sanitaire s'accompagne de conséquences économiques et sociales durables, le Gouvernement est à la croisée des chemins. Réussir la relance est un impératif. Tout échec condamnerait la France au déclin. L'interrogation majeure est bien de savoir si l'ambition portée par l'Exécutif est à la hauteur du plus grand défi de notre temps.

Les premières évaluations étant annoncées pour cet été, nous saurons rapidement si le plan de relance doté de 100 milliards d'euros était bien calibré. Mais d'ores et déjà, tout semble indiquer que de nouvelles aides, territorialisées ou sectorielles, seront nécessaires. La question d'un second plan de relance se pose avec de plus en plus d'acuité et il faudra sans doute aller plus loin tout en répondant à la question majeure du financement qui n'est pas résolue à ce jour.

C'est sans doute au niveau des objectifs que le bât blesse le plus. Sous réserve des orientations demandées par l'Europe, le plan de relance constitue une mosaïque désagrégée qui ne trace aucun dessein. Bien sûr le soutien aux entreprises et à l'emploi sont essentiels, mais il manque une orientation claire ; une véritable boussole à ce plan de relance qui est en réalité constituée d'une myriade de plans disparates. Si nous voulons réellement tirer toutes les leçons de la crise, il faut donner un cap à la relance qui doit être le renforcement de notre autonomie stratégique et de la capacité de résilience de la France.

La pandémie a révélé des lacunes capacitaires béantes et nos fortes dépendances d'abord sur le matériel de protection et les médicaments puis sur des matières premières et sur certains composants industriels qui font défaut à nos productions. Nous devons avoir l'ambition de combler ces vides pour améliorer notre capacité à faire face. Aussi, je regrette que cet objectif ne soit pas plus clairement affirmé par la France alors que l'Europe en a fait une priorité pour les années à venir. Renforcer notre résilience, c'est d'abord renforcer notre système de santé qui fait face avec beaucoup de courage mais qui a besoin de bien plus de moyens. Renforcer notre autonomie, c'est avoir un véritable projet de réindustrialisation stratégique, c'est à dire de définir clairement les domaines dans lesquels nous voulons réduire notre dépendance à l'étranger. C'est également réformer l'Europe pour qu'elle retrouve enfin sa vocation première de protection des européens dont elle s'est malheureusement éloignée ces dernières années par manque de cohésion et par pesanteurs.

« Si nous voulons réellement tirer toutes les leçons de la crise, il faut donner un cap à la relance qui doit être le renforcement de notre autonomie stratégique et de la capacité de résilience de la France »

Enfin, plus prosaïquement, c'est veiller à améliorer le quotidien des Français. Cela passe par des mesures de pouvoir d'achat et un investissement résolu en faveur de la qualité de vie et de la sécurité du quotidien qui sont insuffisamment pris en compte aujourd'hui dans les ambitions du plan gouvernemental.

Même si elle est d'une ampleur inédite, ce n'est pas la première crise que la France traverse. L'histoire, toujours riche d'enseignements, nous rappelle régulièrement qu'en chaque crise se trouve une opportunité. Pour s'en convaincre il suffit de se rappeler que la crise de 2008 a conduit à un renforcement auquel personne ne croyait de la capacité des banques et des États à faire face aux crises financières et à mieux protéger l'épargne des européens. Il faut adopter une logique similaire pour surmonter efficacement et durablement les conséquences de la pandémie en assumant enfin clairement l'ambition de poser les fondations du renouveau d'une France plus forte dans une Europe plus indépendante. ●

© Assemblée nationale

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR **QUI EST QUI** ET **QUI FAIT QUOI**, ABONNEZ-VOUS AU **TROMBINOSCOPE**

Ce magazine est divisé en 2 parties :

1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.

2
- Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
- Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.

bon de commande

www.trombinoscope.com
à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex – Fax : 03 27 61 22 52

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

REV21

- ☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- ☐ **Le lot 2021/2022** (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- ☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site **www.trombinoscope.com** au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

No

Validité

Cryptogramme (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

LE PLAN DE RELANCE, UNE CHANCE À SAISIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Michel CASTELLANI
▶ Député Libertés et territoires de la Haute-Corse
▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire

Avec 30 milliards d'euros consacrés à la transition écologique dans le cadre du plan de relance, l'effort notable du Gouvernement ne peut être que relevé et partagé.

Bâtir les conditions d'une relance économique durable, moins énergivore en ressources naturelles, tout en préservant la compétitivité de nos économies, est un impératif indiscutable.

Absente des plans de relance occidentaux après la crise de 2008, l'écologie occupe une place conséquente dans les plans conçus ces derniers mois en Europe et aux États-Unis.

Voir l'Union européenne et les États-Unis se retrouver sur ce chemin est capital.

L'Europe a su impulser une dynamique en consacrant à la lutte contre le changement climatique près d'un tiers de son cadre financier pluriannuel 2021-2027, et en demandant aux États membres de consacrer au moins 37 % de leur plan à la transition écologique.

Quant aux États-Unis, le plan Biden semble opérer cette mutation écologique, en rendant les infrastructures américaines plus résilientes sur le plan environnemental et en luttant contre le réchauffement.

Sur cette thématique, deux lignes directrices se détachent des plans de relance, la rénovation énergétique du parc immobilier et l'investissement dans les filières de transports moins polluantes. Ces deux domaines sont primordiaux. Ils sont potentiellement créateurs de milliers d'emplois, ce qui est essentiel pour lutter contre la précarité et trouver un équilibre territorial.

En ce sens, la moitié des 11 milliards dédiés aux transports est consacrée au secteur ferroviaire. Ce choix éminemment positif devrait assurer la connexion aux flux économiques des territoires les plus enclavés. Signe que relance et cohésion territoriale sont conciliables et doivent permettre de penser notre économie de demain.

Et le reste ? A plusieurs égards France Relance apparaît survoler des aspects essentiels de la transition écologique.

La biodiversité est encore une fois la grande oubliée des politiques publiques. Les sommes attribuées apparaissent bien insuffisantes, un peu plus d'un milliard d'euros seulement. Pourtant les défis ne manquent pas : avènement d'un nouveau modèle agricole, préservation et restauration des sites, développement de l'économie de la mer et de la forêt, mutation du secteur du tourisme de masse vers un modèle responsable et durable, mais également l'économie circulaire, notamment les problématiques liées aux déchets. Voilà les grands chantiers des années à venir.

Ce sont des industries non-délocalisables, pourvoyeuses d'emplois hautement qualifiés et respectueuses de l'environnement.

« Pour faire du plan de relance un succès, l'État doit faire confiance aux acteurs locaux. Seule une démarche partenariale permettra de mieux cibler les projets à mener et d'identifier les besoins de chaque territoire »

La réussite de ce plan implique également d'investir massivement dans les formations destinées à ces métiers d'avenir. Pour cela, chaque territoire se doit d'établir, avec les outils de formation adéquats, en premier lieu les universités, les principales lignes d'un développement durable fondé sur ses atouts naturels et ses capacités.

A ce titre, pour faire du plan de relance un succès, l'État doit faire confiance aux acteurs locaux. Seule une démarche partenariale permettra de mieux cibler les projets à mener et d'identifier les besoins de chaque territoire.

C'est aussi le devoir impérieux de s'engager sur la voie de l'innovation et de la recherche qui doit nous guider.

Dans le nouveau monde économique qui reste à bâtir, chaque territoire pourra réussir à condition de passer le cap d'une économie de la connaissance marquée du sceau de l'ambition écologique.

A la recherche de notre activité économique perdue, il semble donc possible de retrouver une croissance verte. La mission des parlementaires sera de contrôler l'exécutif pour s'assurer que les promesses se transforment en des aides concrètes pour l'ensemble des territoires. ●

© Assemblée nationale

UN PLAN À REBOURS DE L'ÉCONOMIE

Thierry COZIC
▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Sarthe
▶ Membre de la commission des Finances

100 milliards ! La somme a de quoi faire rêver. Pourtant le plan de relance gouvernemental poursuit la politique de l'offre du quinquennat Macron. Un constat s'impose d'emblée : ce plan est mal calibré en ce qu'il ne vise qu'à pousser l'offre plutôt que la consommation, à rebours de l'économie actuelle.

En effet, l'opportunité d'épargner continue de progresser à mesure que l'on s'enfonce dans la crise. Les consommateurs sont sur la défensive et cela se comprend aisément : les annonces de plans sociaux se multiplient, les risques de chômage partiel avec perte de salaire se confirment et les confinements ne rassurent pas les français. Les dépenses des ménages sont à la peine. Les chiffres de la consommation en biens manufacturés ces derniers mois témoignent d'un attentisme certain. Avec une anticipation de demande mondiale faible dans les prochains mois, stimuler la consommation en la « ciblant » serait cardinale.

Ce plan de relance est à deux vitesses et sans surprise, il profite aux plus aisés.

Ceux-là même qui ont conservé leur bas de laine et leur épargne immense constituée pendant le confinement. Il est ici question de 160 milliards d'euros en fin d'année, soit 7 % du PIB, et qui ne font, de la part de l'exécutif, l'objet d'aucune incitation à être mobilisés.

Une taxe sur l'épargne inciterait à la consommation et permettrait de financer une politique sociale pour les plus fragiles. Seuls 800 millions d'euros, soit 0,8 % du plan leur sont dédiés : c'est insuffisant.

En effet, près de 80 % de l'épargne Covid s'est constituée au profit des 20 % des Français les plus riches. Comment croire que la crise a permis aux plus précaires d'épargner ? Au contraire, ils ont dû s'endetter pour survivre. Soutenir leur pouvoir d'achat aurait permis d'accompagner les entreprises à remplir leurs carnets de commandes tout en instituant une mesure de justice sociale.

Pourtant, les politiques monétaires se prêtent aux prêts d'envergure. En juin dernier la demande de financement par les banques auprès de la BCE a atteint 1.300 milliards d'euros. L'argent coûte peu, mieux, il rapporte grâce aux taux négatifs.

À la lumière de ces politiques monétaires, le plan de relance devrait intégrer de manière plus ambitieuse l'investissement écologique. Ça n'est malheureusement pas le cas, dans la mesure où seuls 30 milliards y sont consacrés. Ainsi, 2 milliards sont mis sur la table pour faire de la France un socle du développement de l'hydrogène, là où l'Allemagne en met 9.

De même, les 2 milliards dédiés à la rénovation énergétique des 5 millions de logements privés en France sont jugés largement insuffisants par les experts alors que ces passoires énergétiques sont responsables de 19 % des émissions de gaz à effet de serre et coûtent chaque année 15 milliards d'euros.

« Une véritable relance verte et plus axée sur la consommation des ménages aurait constitué un vrai plan Marshall à la française »

Ce plan se contente de mettre les moyens pour aider les entreprises à passer le cap des confinements successifs. Il donne néanmoins l'impression de ne pas mettre les budgets financiers en face des objectifs, de sacrifier les bas revenus et de laisser « à la responsabilité des chefs d'entreprise » le soin de la relance.

Une véritable relance verte et plus axée sur la consommation des ménages aurait constitué un vrai plan Marshall à la française. Le président Biden a montré la voie, souhaitons que le deuxième plan français suive le même cap, notre pays le mérite. ●

TRIBUNES

HANDICAP : NE PAS RELÂCHER L'EFFORT

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a créé, en 2005, une série majeure de droits et d'obligations. Ainsi la création de Maisons départementales des personnes handicapées, la prestation de compensation du handicap, le droit à la scolarité, l'obligation d'accessibilité des lieux accueillant du public, les logements et transports publics, ou encore l'accessibilité des programmes de télévision.

Alors qu'elle existe maintenant depuis quinze ans, ces droits et obligations sont loin d'être tous respectés. A Paris, seulement 3 % des lignes de métro sont accessibles. Un quart des gares ferroviaires nationales sont adaptées, et 17 des gares nationales. Les Agendas d'accessibilité programmée ont repoussé à 2024 leur délai de mise en conformité. Aujourd'hui le taux d'emploi des personnes handicapées, mesure phare de la loi qui promettait d'atteindre 6 %, stagne a 3,5 % et seulement 1 % des jeunes ont accès à l'apprentissage. On pourrait multiplier les exemples.

La crise sanitaire et les mesures barrières ont introduit une nouvelle complexité pour bien des personnes porteuses de handicap. Le port du masque en est une, comme le dit le président de l'APF France Handicap « pour une majorité de personnes en situation de handicap, le confinement ne s'est pas arrêté ».

En matière d'emploi, la crise sanitaire a particulièrement bouleversé la donne économique, pour les travailleurs handicapés davantage encore que pour la population générale. Les observateurs notant une baisse de 20 à 26 % des contrats (selon leur type, CDI ou non) conclus par rapport à une même période de l'année précédente. L'intérim est en berne.

Les associations sont toutefois nombreuses à reconnaître que les pouvoirs publics ont été ouverts à leurs demandes spécifiques dans cette période bien particulière, et espèrent désormais que la crise sanitaire serve de catalyseur pour permettre aux personnes handicapées de mieux accéder au « monde d'après ».

Plus étonnamment, pendant la crise, certains salariés se sont signalés en situation de vulnérabilité, alors qu'ils ne s'étaient pas déclarés en situation de handicap. Des personnes qui n'avaient donc pas jusque là souhaité se faire connaitre, et qui pourront désormais bénéficier de dispositifs de soutien. A noter aussi, la crise a levé un certain tabou sur le handicap psychique, certainement le plus mal détecté par ailleurs car il est souvent moins visible.

Isabelle Souquet

HANDICAP : CHANGER LES MENTALITÉS

Sophie CLUZEL
▶ Secrétaire d'État aux Personnes handicapées

La pleine participation des personnes en situation de handicap dans notre société est une priorité du Gouvernement depuis 2017. Le rattachement inédit du Secrétariat d'État en charge des personnes handicapées directement auprès du Premier Ministre, permettant à chaque ministère de s'emparer du sujet, en est la preuve.

Depuis le début du quinquennat, nos chantiers ont été nombreux pour faciliter le quotidien des 12 millions de nos concitoyens en situation de handicap et leurs 8 millions d'aidants et, plus largement, construire une société inclusive qui accueille et soutient chaque personne dans son parcours de vie. Parce que le handicap est l'affaire de tous, l'ensemble du Gouvernement est mobilisé sur ces réformes d'intérêt commun, qu'il s'agisse du grand service public de l'école inclusive, de l'insertion professionnelle, de l'habitat inclusif de la simplification des démarches administratives ou encore du développement de l'accessibilité universelle dans toutes les sphères du quotidien.

Cette feuille de route ambitieuse a été guidée par le changement radical introduit par la loi fondatrice de 2005 : ce n'est plus la personne en situation de handicap qui doit s'adapter à la société mais la société qui, dans son ensemble, doit s'adapter aux personnes.

Des avancées très concrètes pour les personnes et leurs familles ont ainsi été rendues possibles. Le développement des solutions pour prendre en compte les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap scolarisés à l'école ordinaire a permis d'augmenter leur nombre de 20 %, soit plus de 84 000 élèves supplémentaires depuis 2017. En matière d'emploi, le nombre de travailleurs handicapés au chômage a diminué de 3,8 % en 2020 et des dispositifs innovants pour soutenir le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes ont été déployés, à l'image de l'emploi accompagné, mobilisant un *job coach* pour accompagner la personne mais aussi l'employeur. En parallèle, un véritable effort a été réalisé pour améliorer et simplifier l'accès aux droits avec notamment la mise en œuvre des droits à vie en cas de handicap irréversible, la réduction de délais de traitement des demandes par les Maisons Départementales du Handicap (MDPH) ou encore l'octroi de droits nouveaux à l'image de la prestation de compensation du handicap « parentalité » pour accompagner les personnes dans leur désir d'enfant. Par ailleurs, parce qu'il était nécessaire de reconnaître le rôle majeur des aidants, un congé proche aidant indemnisé a été instauré pour leur permettre de mieux concilier vie personnelle et professionnelle.

La crise sanitaire que nous traversons est venue nécessairement bousculer cet agenda, créant des besoins nouveaux mais également en faisant émerger des solutions innovantes sur les territoires. Elle nous indique les priorités à renforcer dans certains domaines, comme l'accès aux soins, la nécessité de davantage agir pour l'adaptation de l'environnement de vie des personnes, la mise en accessibilité de l'information publique, ou encore le besoin de soutenir les aidants. De ce point de vue, elle représente un véritable levier. C'est notamment le cas des « Communautés 360 », équipes de proximité reliées à une plateforme d'appel national unique, le 0.800.360.360, pour apporter une réponse en urgence aux personnes et leurs familles sans solutions dans le cadre de la crise (reprise des soins, solution de répit…). Installées au sortir du confinement en juin dernier, elles seront désormais pérennisées afin de rénover l'accompagnement des personnes, dans tous les aspects de leur vie.

« Ce n'est plus la personne en situation de handicap qui doit s'adapter à la société mais la société qui, dans son ensemble, doit s'adapter aux personnes. »

Aujourd'hui, il est essentiel d'aller plus loin collectivement, en mobilisant toutes les énergies pour développer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap et les accompagner dans leur volonté d'autonomie. Cela passe par la poursuite de nos réformes visant à accompagner tous les parcours de vie mais également par l'impulsion d'un changement de mentalités, pour lever les idées reçues sur le handicap et reconnaître la différence comme une richesse au bénéfice de tous.

J'en suis profondément convaincue : lorsque les enjeux du handicap avancent, c'est toute la société qui progresse. ●

© Benoit Granier-Matignon

FAIRE PROGRESSER LES DROITS DE NOS COMPATRIOTES À L'ÉTRANGER

Damien REGNARD
▶ Sénateur LR des Français établis hors de France
▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication

Le 11 février 2005 entrait en vigueur la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. C'était alors une "petite révolution" pour les personnes en situation de handicap qui allaient ainsi pouvoir bénéficier de droits supplémentaires afin d'encourager et de soutenir leur intégration au sein de notre société.

Ce sont ainsi des millions de Français, en situation de handicap ou vivant à leurs côtés, qui ont vu leur quotidien évoluer avec la prestation de compensation du handicap ou encore le droit à la scolarité.

16 ans plus tard, le 3 décembre 2020, journée internationale des personnes handicapées, j'ai souhaité déposer une proposition de loi afin de continuer de faire progresser les droits de nos compatriotes en situation de handicap vivant à l'étranger.

16 ans plus tard, ce sont plus de 40 sénateurs, issus de divers groupes politiques qui ont accepté de manière transpartisane de soutenir ce processus qui a vocation à renforcer ces droits à travers plusieurs dispositifs dans l'esprit de la loi de février 2005. Qu'ils soient tous sincèrement remerciés pour leur mobilisation.

Fruit d'un travail de longue haleine, mené en coopération avec les associations, les acteurs impliqués sur les thématiques du handicap ou encore avec les conseillers des Français de l'étranger, véritables «sentinelles» présentes aux quatre coins du monde auprès de nos communautés, cette proposition de loi a pour ambition d'apporter des solutions concrètes et pratiques.

C'est aussi le sens du travail d'un législateur : faire évoluer la loi pour faire progresser les droits et placer le citoyen au cœur de notre action.

Nous avons souhaité que des dispositions utiles puissent désormais faciliter le quotidien de ces Français de l'étranger. Nous avons souhaité qu'une personne en situation de handicap ne se voie pas priver de toute possibilité d'expatriation au seul motif que les dispositifs existants sont inadaptés ou inexistants.

De la dématérialisation des démarches administratives avec un numéro à vie, à la dérogation à la « territorialité » des allocations aux adultes handicapés, en passant par la prestation de compensation et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, nous avons voulu inscrire dans la loi une réalité simple : nos compatriotes résidant à l'étranger ne doivent pas être oubliés et délaissés.

C'est pour cette raison que nous avons également proposé de supprimer les demandes de renouvellement de reconnaissance du handicap, de mettre en place une visite médicale annuelle, de permettre la déductibilité des charges liées au suivi de la personne diagnostiquée et reconnue handicapée ou encore d'aligner les taux d'incapacité appliqués aux adultes handicapés vivant à l'étranger avec ceux appliqués en France.

La progression des droits des personnes en situation de handicap est juste, c'est pour cela qu'elle doit s'appliquer à tous et partout.

Si des mesures ont pu permettre de faire évoluer de manière positive les droits des personnes en situation de handicap sur le sol Français depuis cette loi de février 2005, il me parait inconcevable, en tant que sénateur des Français établis hors de France, de priver nos compatriotes à l'étranger de ces nouveaux droits et de ces avancées.

Cette question dépasse les clivages politiques, elle s'impose à nous pour une plus grande justice et équité des droits. Je suis heureux que nous ayons été collectivement en mesure de nous emparer pleinement de ce sujet ! ●

Engagés pour une société plus juste et plus inclusive

Créée en 2013, la Fondation Malakoff Humanis Handicap scelle l'engagement du Groupe Malakoff Humanis sur la thématique du handicap. Aujourd'hui encore, les droits pourtant fondamentaux des personnes handicapées sont trop peu respectés. La Fondation veut contribuer à lever les obstacles en faisant évoluer les mentalités et les comportements.

Interview de Pascal Andrieux

Directeur des engagements sociaux et sociétaux Malakoff Humanis
Directeur Général de la Fondation Malakoff Humanis Handicap

Quelle est la mission actuelle de la Fondation ?

Notre objectif est de générer un réel impact car, nous en sommes convaincus, l'amélioration du quotidien des personnes handicapées sera aussi bénéfique pour la société dans sa globalité.

C'est pourquoi nous sommes engagés dans une démarche d'innovation sociale. A travers nos études, nous identifions les axes de progression et construisons avec tous les acteurs de l'écosystème handicap des solutions innovantes qui seront essaimées par la suite sur l'ensemble du territoire national.

Notre Fondation existe depuis plus de 8 ans. Du fait de notre expertise, nous travaillons étroitement avec les pouvoirs publics pour construire une société plus juste

Quelle impulsion souhaitez-vous donner à la Fondation ?

Notre Fondation œuvre autour de deux axes principaux, l'emploi et la santé, et se mobilise également autour de sujets de citoyenneté comme l'accès à la culture et au sport. Nous sommes ouverts à tous les types de handicap.

Afin d'identifier des pépites, stimuler l'innovation, soutenir des projets et sortir des réseaux traditionnels, nous lançons de nombreux appels à projets. Nous travaillons autour des sujets de sensibilisation, de prévention, de l'aide au diagnostic précoce et des relais de proximité. Pour nous, il est important d'accompagner les porteurs de projets dans leur mesure d'impact, car chaque projet soutenu doit faire évoluer la société.

Sur la thématique de l'emploi, nous avons un observatoire. Lieu unique d'analyse et de prospective pour les entreprises, l'observatoire dresse un état des lieux de l'emploi des personnes en situation de handicap. Une prochaine étude sort le 26 mai, rendez-vous sur notre site internet : lecomptoirmh.com !

Pouvez-vous nous donner des exemples de réalisations ou de projets que vous avez mis en œuvre ?

Nous avons été les premiers à soutenir l'expérimentation de l'emploi accompagné. Aujourd'hui, ce dispositif s'est démocratisé. Il est mis en place dans de nombreuses entreprises pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Autres sujets innovants soutenus : "Envie Anjou" qui emploie des personnes en situation de handicap et reconditionne du matériel médical destiné aux personnes handicapées et âgées. L'association " Vivre et travailler autrement " qui assure un emploi et un logement pérennes aux personnes autistes. "Santé BD" par CoActis qui propose des outils pédagogiques sous forme de BD pour rendre la visite médicale accessible, notamment aux personnes atteintes d'un handicap mental. "Droit Pluriel" qui crée des outils pédagogiques notamment pour former les professionnels du droit au handicap, et rendre accessibles les réseaux d'accès au droit. Ou encore, "Comme les autres", qui organise des séjours de reconstruction sociale et professionnelle pour des personnes en situation de handicap à la suite d'un accident de la vie.

Quel est votre souhait le plus cher ?

Depuis la loi du 11 février 2005, les attentes des personnes en situation de handicap sont mieux prises en compte, des avancées ont été réalisées pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté. Et pourtant nous constatons chaque jour qu'en termes d'emploi, d'accès aux soins, aux droits pour ne citer que ces aspects, nous devons poursuivre notre mobilisation pour que que la situation change afin que chaque personne en situation de handicap se trouve pleinement intégrée dans la société.

A notre échelle, mon objectif est que la Fondation participe à l'accélération des transformations, à l'évolution des mentalités et à la mise en place de solutions durables au profit des personnes en situation de handicap afin qu'elles soient pleinement intégrées dans les entreprises et dans notre société.

malakoff humanis
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT POUR RÉUSSIR L'AUTONOMIE

Bruno JONCOUR
▶ Député Modem et Démocrates apparentés des Côtes-d'Armor
▶ Membre de la commission des Affaires étrangères

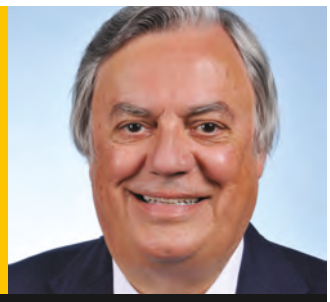

Depuis 2005, de nombreuses avancées ont permis d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, du logement, du transport, de la culture, du sport, de l'emploi… mais beaucoup reste encore à faire pour leur donner la possibilité d'exercer leur pleine citoyenneté.

Ne pas rajouter du handicap au handicap, c'est d'abord simplifier les dispositifs et les parcours administratifs, et mieux adapter les prestations accordées aux besoins des personnes. La mise en place des droits à vie, l'école inclusive, la revalorisation de l'AAH, le renforcement de l'accompagnement vers l'emploi, la mise en place d'une stratégie nationale autisme sont autant de mesures qui traduisent une réelle volonté d'offrir un meilleur parcours éducatif et professionnel.

« Ne pas rajouter du handicap au handicap, c'est d'abord simplifier les dispositifs et les parcours administratifs, et mieux adapter les prestations accordées aux besoins des personnes »

Les efforts visant à une continuité des parcours scolaires jusqu'à l'insertion professionnelle doivent encore être renforcés, par une meilleure organisation des services des AESH et un accompagnement plus soutenu des enseignants en matière de formation. Le handicap projette toujours des peurs qui constituent autant de risques de rupture. Trop peu de personnes handicapées accèdent encore aujourd'hui à une vie professionnelle. Les regards changent, mais le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois plus élevé que la moyenne nationale et les conséquences de la crise sanitaire que nous vivons risquent de les écarter davantage de l'emploi. L'ensemble des acteurs, qu'ils relèvent du secteur public ou privé, doit être encouragé à mieux intégrer le handicap dans leur politique de ressources humaines, à faire évoluer les processus de recrutement et à éliminer les situations de discrimination à l'embauche afin de donner à tous les mêmes chances pour que chacune et chacun trouve sa juste place.

Respecter ces personnes, c'est aussi leur donner les moyens de l'autonomie. L'AAH a été créée pour garantir l'autonomie de son bénéficiaire et compenser son incapacité à accéder à une activité professionnelle. Pour les personnes ayant fait le choix de vivre en couple, son calcul peut remettre en cause la capacité de son bénéficiaire à assurer ses besoins en toute autonomie. La non-individualisation de cette aide crée pour les personnes qui en sont privées une nouvelle dépendance et va à l'encontre des objectifs poursuivis.

L'accompagnement et la protection concernent aussi les majeurs en situation de handicap placés sous protection judiciaire et notamment celles et ceux qui font l'objet d'une mesure de tutelle ou curatelle d'un mandataire professionnel. Il est établi et démontré que sans ces mesures, un nombre important de personnes n'auraient pas recours aux droits auxquels elles sont éligibles. De réelles et légitimes questions sont posées sur la situation des professionnels exerçant cette mission, en termes de reconnaissance et de considération, de valorisation de leur rôle et des moyens qui y sont consacrés. L'État doit prendre la mesure de ce constat trop souvent éludé, pour permettre un meilleur pilotage de cette politique publique. Dans cette perspective, il convient qu'il réfléchisse à la création d'un Délégué Interministériel en charge de cette action, pour la rendre plus lisible, plus cohérente et donc plus efficace. ●

©Assemblée nationale

COMMENT MÈNE-T-ON UNE POLITIQUE EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE LORSQUE L'ON EST PARLEMENTAIRE ?

Cécile RILHAC
▶ Députée LaREM du Val-d'Oise
▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation

A cette question qui peut sembler aussi large que complexe, une réponse toute simple : s'assurer tout le temps, à chaque examen de textes que la question du handicap est prise en considération. Ainsi, très sensible à ce sujet de par mon parcours professionnel comme personnel, je me suis attelée à porter une attention constante à la question du handicap depuis que je suis élue.

Membre de la commission des affaires éducatives et culturelles, j'ai travaillé aux côtés des ministres J-M Blanquer et S. Cluzel pour une école de la République pleinement inclusive en 2022. Pour mettre en place ce programme ambitieux, les moyens financiers comme humains ont été conséquents. Depuis 4 ans, les PLF successifs actent cet engagement en faveur de l'école inclusive. Ce budget se décline avec des mesures très concrètes comme le recrutement massif d'AESH ou la création de classes ULIS. Afin de permettre à chaque enfant d'être scolarisé, des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) ont été créés. Ces pôles permettent une nouvelle forme d'organisation repensant totalement l'accompagnement de l'enfant que ce soit au travers de la coordination des ressources ou de l'aide humaine chargée de suivre les élèves tout au long de leur scolarité. Comme parlementaire je suis avec rigueur l'avancée de cette politique en étant membre du comité du suivi de l'école inclusive.

Une société inclusive c'est aussi une société où la pratique sportive est accessible à tous quel que soit son envie de pratique comme sa forme : parasport, handisport, sport adapté, sport partagé. Ainsi, dans la proposition de loi visant à démocratiser le sport j'ai porté plusieurs amendements visant à revoir la gouvernance des fédérations et des conférences régionales du sport afin d'y inclure une meilleure représentation des personnes en situation de handicap. Le texte voté au printemps à l'Assemblée nationale sera ensuite examiné par le Sénat. J'espère que les sénateurs sauront reconnaître ces avancées et conserveront les amendements adoptés en première lecture.

« Mettre en pratique le concept d'accessibilité universelle et faire en sorte que nos concitoyens quel que soit leur handicap soient vus au travers non plus de cette différence mais de leurs capacités, de leurs qualités et de leurs compétences. »

Enfin, je fais partie des députés qui travaillent en étroite collaboration avec le Gouvernement sur la feuille de route pour réformer la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ce projet de réforme fait suite aux discussions qui se sont tenues entre l'Etat et l'Assemblée des départements de France lors de Conférence nationale du handicap le 11 février 2020. L'objectif est de revoir dans les deux prochaines années le pilotage et le fonctionnement des MDPH. Pour réfléchir à ce projet et l'adapter au plus près des besoins du terrain et des acteurs concernés, je discute régulièrement avec l'UNTHI, un syndicat jeune mais très actif qui aide et accompagne les travailleurs handicapés ou en invalidité dans leurs différentes démarches administratives.

Je pourrais continuer à énoncer d'autres mesures, d'autres amendements que j'ai portés. Certains peuvent sembler mineurs mais les bénéfices pour les personnes handicapées sont considérables. Depuis 4 ans je m'attèle à mettre en pratique le concept d'accessibilité universelle et de faire en sorte que nos concitoyens quel que soit leur handicap soient vus au travers non plus de cette différence mais de leurs capacités, de leurs qualités et de leurs compétences. ●

©Assemblée nationale

TROIS EFFORTS À POURSUIVRE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Philippe MOUILLER
- ▶ Sénateur LR des Deux-Sèvres
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées
- ▶ Membre du Haut conseil du financement de la protection social

Après plus d'un an de pandémie et à moins d'un an de la prochaine élection présidentielle, on ne saurait faire sérieusement de la politique du handicap ni bilan d'étape ni promesse de renouveau. Contentons-nous d'observations cursives sur la *nature des efforts* que le présent dossier invite à poursuivre.

Passons sur le système de prestations dont nous avons défendu la rationalisation dans ses deux volets de compensation et de garantie de ressources : son adaptation exige un effort d'attention toujours renouvelé aux besoins et aux attentes de la société.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, si les objectifs sont hélas encore loin d'être atteints, il faut admettre que la crise que nous traversons ne facilite pas l'évaluation des dernières réformes des structures d'emploi adapté. Ce volet de l'action publique exige cependant des efforts d'investissement dans la formation et un soutien financier public minimal. Soulignons en outre le rôle essentiel des collectivités de proximité : des trois fonctions publiques, c'est la territoriale qui emploie la plus forte proportion de personnes handicapées : 6,76 % en 2018, contre 5,67 % dans l'hospitalière et 4,65 % dans la fonction publique d'État. Sans doute les outils de la commande publique locale peuvent-ils être mieux mobilisés à cette fin.

L'accès à la citoyenneté, lui, appelle essentiellement un effort de volonté, puisque ses bases sont posées depuis quinze ans ! La loi de 2005 a en effet créé un principe général d'accessibilité, souvent le préalable, selon le Défenseur des droits, à l'exercice de l'ensemble des droits. Or selon APF France handicap, 67 % des personnes handicapées disent éprouver des difficultés dans leurs déplacements du fait d'infrastructures trop peu accessibles. Pire : selon le Gouvernement lui-même, seulement 12 % des démarches administratives leur sont accessibles.

L'inclusion scolaire enregistre d'importants progrès, puisque le nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire est passé d'environ 135 000 à plus de 380 000 en quinze ans, mais ils sont encore plusieurs milliers sans solution. Les aides à la compensation sont insuffisamment mobilisées dans ce cadre, et la loi n'est même pas toujours claire, puisque le Conseil d'État vient de détromper un juge d'appel sur la compétence en matière d'accompagnement du temps périscolaire. Une simplification s'impose, tant des aides à l'accompagnement que de leur financement, lequel gagnerait à être unifié – quitte à ce que collectivités et État soldent leurs comptes ensuite. Cela vaut aussi pour l'université, parent pauvre des politiques publiques, où domine trop souvent la tentation de cacher la misère sous de nouveaux acronymes. Poursuivons les efforts de recrutement, et mobilisons mieux les MDPH.

Dernière volonté à concrétiser, exprimée elle aussi par le législateur dès 2005 : mettre fin aux barrières d'âge, qui ne se justifient ni par elles-mêmes – d'autant que les personnes handicapées, comme la population française dans son ensemble, vieillissent – ni par l'architecture générale de notre système. La création d'une branche de sécurité sociale consacrée à l'autonomie présente au moins cet avantage d'encourager l'adaptation de nos dispositifs au parcours de vie de chaque personne.

Souci porté aux besoins des personnes, soutien financier, persévérance : encore un triple effort pour une société plus inclusive. ●

« Sur le plan de l'insertion professionnelle, soulignons le rôle essentiel des collectivités de proximité : des trois fonctions publiques, c'est la territoriale qui emploie la plus forte proportion de personnes handicapées »

© Sénat

« LA PLACE DE L'ASSURANCE DANS LE 5e RISQUE »

Cocktail Santé

Pourquoi créer une 5e branche de la Sécurité sociale, dédiée à la perte d'autonomie ? Comment mieux accompagner les aidants et les aidés ? Le risque de dépendance est-il assurable ?

Selon l'Insee, la France devrait compter en 2050 4 millions de personnes âgées en perte d'autonomie, contre 2,5 millions aujourd'hui. Cette projection, effet mécanique du vieillissement de la population française, traduit le besoin de changer d'échelle dans la prise en charge de la perte d'autonomie par les différents acteurs (Assurance Maladie, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa), départements, ...). La question n'est pas seulement démographique : c'est un enjeu de société. Les Français expriment le désir de vieillir chez eux, souhait renforcé depuis la tragédie pandémique qui frappe les Ehpad. Il s'agit donc d'inventer un nouveau modèle : comment prolonger au maximum le maintien à domicile ? Peut-on concevoir des solutions intermédiaires entre domicile et maison de retraite ? Quel sera l'Ehpad du futur ? Enfin, l'enjeu est territorial : une 5e branche de « sécurité sociale » sous-entend une plus grande équité de service, alors qu'aujourd'hui l'offre et le prix des Ehpad, les services à domicile, les prestations d'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) sont très variables d'un département à l'autre.

Mais l'urgence du 5ème risque, c'est d'abord d'augmenter la part des dépenses de santé consacrées à la perte d'autonomie, avec la revalorisation des métiers du grand âge, ni assez reconnus et ni assez payés. Le secteur est confronté à des difficultés de recrutement, alors même qu'il doit embaucher 260 000 professionnels d'ici à 2025. C'est l'objet du rapport El Khomri qui recommande un investissement de 850 millions d'euros par an en augmentations de salaire, formations, amélioration des conditions de travail. D'autres chantiers sont bien sûr à mener : rénovation – voire réinvention – des Ehpad et des résidences autonomie, renforcement des services d'accompagnement à domicile, aide aux aidants...

L'assurance a toute sa place dans le 5ème risque. Ce dernier ne pourra pas répondre en effet à l'ensemble des besoins de financement d'accompagnement et d'hébergement. C'est à nos yeux une réponse à la lancinante question du reste à charge. Car la seule pension de retraite, pour la très grande majorité des Français s'avère logiquement insuffisante pour faire face au coût d'une dépendance lourde, c'est-à-dire couvrir le prix d'un Ehpad ou d'un maintien à domicile. A l'OCIRP, nous proposons une garantie pour les particuliers et les entreprises au bénéfice de leurs salariés. Celle-ci ouvre droit, moyennant une cotisation modérée, à une rente en cas de perte d'autonomie.
L'assurance est également un acteur essentiel pour l'accompagnement des services. C'est pourquoi cett garantie donne accès à des services personnalisés : assistance administrative, formation de l'aidant, aide et garde à domicile... Enfin, l'assurance, dans l'ensemble de ses composantes, joue un rôle majeur pour la prévention de la perte d'autonomie. A la suite de l'Agirc-Arrco et de manière générale des groupes de protection sociale et des caisses de retraite, dont l'action sociale joue un rôle majeur et souvent précurseur dans notre secteur, nous croyons beaucoup dans la prévention. Accompagner quelqu'un dans l'aménagement de son domicile, dans la nutrition, dans un bilan médical, dans des activités sociales : ce sont des investissements de proximité, assez simples à mettre en œuvre, susceptibles de repousser de plusieurs années la perte d'autonomie.

Pierre Mayeur (1), directeur général de l'Ocirp (2), union d'institutions de prévoyance

TRIBUNES

POLLUTION : DE L'AIR !

Santé Publique France attribue à la pollution 40 000 morts par an. D'autres publications scientifiques, comme European Heart Journal, à la méthodologie différente, risquent un chiffre de près de 100 000 pour la France.

Un chiffre à la baisse depuis quelques années, puisqu'il était chiffré à 48 000 pour l'année 2008, mais qui demeure un risque très conséquent.

Le premier confinement aurait, toujours selon SPF, permis d'éviter 2 300 décès, soit 7 % de la mortalité totale. Ils l'ont été en raison de la baisse de l'exposition aux particules, présentent dans la pollution « de fond », attribuable à l'industrie, au trafic routier, au chauffage ou à l'épandage agricole ; ou au recul du dioxyde d'azote, imputable essentiellement au trafic routier. Dans ce droit fil, l'organisme trace d'évidentes pistes d'amélioration, jusqu'ici mal prises en compte dans les politiques de lutte contre la pollution de l'air : le changement de pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac, la rénovation thermique et l'encadrement du chauffage au bois.

Le même différentiel se retrouve à l'échelle de l'Europe, puis de la planète, l'Organisation Mondiale de la Santé se basant pour l'année 2016 a un chiffre global de 4,2 millions de victimes.

Des publications scientifiques ont aussi révélé le lien entre la pollution de l'air et l'aggravation de l'épidémie de Covid 19. Le magazine Cardiovascular Research impute 18 % des décès Covid en France à une exposition longue aux particules fines. Les particules fines ne font pas que véhiculer d'éventuels métaux lourds. En prolongeant la durée de vie du virus dans les aérosols, la pollution de l'air favoriserait l'émergence de vrais foyers épidémiques. En stimulant l'activité d'un récepteur impliqué dans le mécanisme de contamination par le coronavirus, et donc grâce à une meilleure absorption, elle causerait de grands ravages.

La France a déjà été condamnée par la Cour de Justice Européenne pour avoir exposé les parisiens et les ultramarins à des niveaux de particules fines supérieures aux normes en vigueur depuis plus de dix ans. Après la Commission Européenne, après la Cour de Cassation, qui lui a infligé une astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard dans l'exécution de la directive européenne sur la qualité de l'air, la Cour des Comptes fustige les résultats insuffisants des politiques publiques. Selon les rapporteurs, au delà des conséquences sanitaires, le non-respect des normes européennes fait courir des risques juridiques et financiers importants à l'État.

Isabelle Souquet

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR : PAS LE TEMPS DE SOUFFLER !

Jean-Luc FUGIT
- ▶ Député LaREM du Rhône
- ▶ Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Vice-président de l'OPECST
- ▶ Membre du Conseil national de la transition écologique
- ▶ Président du Conseil national de l'air

La pollution de l'air est un problème de santé publique majeur qui nous concerne tous ! Elle est responsable selon l'Agence européenne de l'environnement de 400 000 décès prématurés chaque année en Europe. Un chiffre qui doit nous pousser à agir à tous les échelons de la société et à faire de la qualité de l'air, intérieur et extérieur, une grande cause nationale.

40 000 décès annuels liés aux particules PM2.5

La pollution de l'air aux particules fines PM2.5 serait responsable de 40.000 décès par an dans notre pays, selon les récentes études de Santé Publique France. Cette pollution fragilise nos systèmes respiratoires, les rendant plus vulnérables à des infections virales comme la Covid-19. Si les pics de pollution sont la partie visible de l'iceberg, c'est bien la pollution de fond, celle à laquelle nous sommes soumis quotidiennement, qui impacte le plus notre santé et provoque des maladies respiratoires, neurologiques et cardiovasculaires.

Nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à souhaiter respirer un air de meilleure qualité, et c'est totalement légitime !

Un quinquennat riche en avancées

Face à cette préoccupation majeure, et contrairement à ce qui peut être dit par certains, nous sommes loin d'être restés les bras croisés ! Nous avons mis en place des avancées concrètes depuis le début du quinquennat. Loi d'Orientation des mobilités (LOM), plan de relance, ou projet de loi Climat et Résilience, sont autant de textes structurants ayant un impact significatif sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Avec la LOM, nous avons imposé la mise en place de Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) qui visent à limiter, entre autres, les émissions d'oxydes d'azote du transport routier dans les villes les plus polluées.

1,9 milliard d'euros seront mobilisés, dans le cadre du plan de relance, pour aider les ménages et les entreprises à acquérir des véhicules plus propres, mais aussi 250 millions d'euros pour encourager la transition agroécologique et ainsi limiter les émissions d'ammoniac du secteur agricole, qui participent à la formation de particules fines.

Enfin, le projet de loi Climat et Résilience vient renforcer le dispositif des ZFE-m, et propose d'agir sur les émissions de polluants du chauffage domestique au bois non performant, premier poste émetteur de particules fines en France. Il prévoit également qu'un logement faisant l'objet d'une rénovation performante dispose de conditions de renouvellement d'air garantissant une bonne qualité de l'air intérieur.

Renforcer la transversalité de l'action publique

Doit-on s'arrêter là ? Absolument pas ! Trop de français respirent encore un air de mauvaise qualité, à l'extérieur comme à l'intérieur. Il faut poursuivre et renforcer le travail engagé, tant sur la connaissance de la pollution de l'air que sur la diminution des émissions de polluants. Le Conseil National de l'Air (CNA), véritable Parlement de l'Air qui rassemble de nombreux acteurs, agit en ce sens. Le CNA doit prendre toute sa place dans la gouvernance renforcée de la lutte contre la pollution de l'air. La transversalité doit être de mise, pour agir sur toutes les sources d'émissions de polluants (mobilités, résidentiel et tertiaire, industrie, agriculture), mais aussi pour impliquer l'action publique dans toute sa diversité (santé, environnement, logement, aménagement du territoire, économie, éducation...).

En écho à l'expression de La Ministre de la Transition Écologique annonçant début mai que la lutte contre la pollution de l'air était sa priorité en matière de santé environnement, mobilisons-nous plus que jamais pour que l'action publique de la France soit forte, partagée et efficace, car ce n'est qu'à cette condition que nous améliorerons la qualité de l'air que nous respirons, notre bien commun à tous ! ●

« Le Conseil National de l'Air doit prendre toute sa place dans la gouvernance renforcée de la lutte contre la pollution de l'air »

POUR UN AIR ET UNE CONSCIENCE PLUS PROPRES

Stéphane PIEDNOIR
- ▶ Sénateur LR de Maine-et-Loire
- ▶ Vice-président de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Membre du conseil d'administration de l'IRSN

Après une bonne séance de course à pied dans les rues de Paris ou le centre d'une grande agglomération, la sensation qui domine n'est pas forcément le cœur battant ou les jambes lourdes, mais plutôt la désagréable impression de respirer un air chargé, rendant le souffle court et la gorge sèche. Comme l'attestent les différents outils de mesure installés dans nos villes, le CO_2 et les particules fines saturent l'air que nous inhalons. Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique, tant les conséquences sont nombreuses (bronchite chronique, asthme, cancer du poumon, accident vasculaire cérébral, infarctus du myocarde, etc.) et occasionnent près de 50 000 décès prématurés par an.

À l'étranger, la situation n'est pas plus reluisante, loin de là : les images de Pékin englouti par un nuage de fumée marquent régulièrement les esprits et, récemment, les habitants de Sydney étaient de nouveau confinés… non pas en raison du COVID mais à cause de la pollution de l'air !

Les responsables de ces émissions nocives sont assez bien identifiés : les pots d'échappement des véhicules toujours plus nombreux, les industries dont les outils de production carburent aux énergies fossiles ou encore l'habitat dont l'isolation est largement insuffisante. L'urgence commande de se concentrer sur la mise en œuvre de solutions pragmatiques, souvent contraignantes, mais en veillant à ne pas pénaliser les classes moyennes et les petits commerces de centre-ville.

Nous pouvons par exemple davantage appliquer (et mieux faire respecter !) les restrictions de circulation en cas de pic de pollution aux particules fines dans l'atmosphère. Nous pouvons aussi inciter à l'instauration de zones à faibles émissions dans les agglomérations volontaires. Nous pouvons également continuer d'assainir le parc automobile en rendant abordables les véhicules moins polluants et en accélérant le déploiement des bornes de rechargement électrique.

Mais la transition écologique ne saurait se résumer à des mesures palliatives. Au contraire, nous devons nous appuyer sur les points forts structurels de notre pays et déterminer une stratégie nationale qui doit aller bien au-delà de simples politiques punitives et court-termistes qui ont pu susciter la colère des Gilets jaunes.

Dès lors se pose la question de l'origine de l'énergie que nous produisons, et particulièrement de l'origine de notre électricité. Notre souveraineté énergétique exige une capacité à alimenter les véhicules de demain, à répondre aux besoins de nos logements et à soutenir une industrie que nous cherchons à relocaliser.

Sur ce point, nous devons bien garder à l'esprit que l'électricité produite en France est 8 fois moins carbonée qu'en Allemagne (50 gCO_2/kWh contre 400 gCO_2/kWh). Ces bons résultats sont essentiellement liés à l'origine majoritairement nucléaire de cette électricité et confèrent à notre pays une place tout à fait singulière dans le concert mondial. Le nucléaire est un moyen efficace pour lutter contre la pollution de l'air et reste, comme le précisait un rapport officiel du GIEC « le meilleur allié du climat ». Refuser de conforter cet avantage relèverait d'une incroyable schizophrénie environnementale.

Une chose est sûre : c'est en combinant différentes politiques publiques que nous retrouverons un air plus propice aux footings, en milieu urbain ou ailleurs ! ●

© Sénat

UNE ÉQUATION COMPLEXE POUR L'AGRICULTURE

Antoine HERTH
▶ Député Agir ensemble du Bas-Rhin
▶ Membre de la commission des Affaires économiques
▶ Membre de l'OPECST

Avec la catastrophe de Tchernobyl, nous avons appris que la pollution de l'air ne s'arrête pas aux frontières. Avec la destruction méthodique de la forêt amazonienne, l'humanité sait à présent que le climat de demain dépend de sa capacité à préserver l'atmosphère de la planète.

Ce n'est pas le moindre des mérites de la Loi Climat Résilience que de transcrire cette préoccupation globale en des objectifs à la portée de chacun de nous. Au-delà de la réduction des gaz à effet de serre, nombreuses sont les mesures qui permettront d'améliorer l'air que nous respirons : réduction du trafic aérien, généralisation des zones à faibles émissions dans les métropoles, déploiement d'une contribution des transports de marchandise à l'échelle des régions, interdiction des véhicules les plus polluants en 2030, promotion des déplacements à vélo, contrôle renforcé des installations de chauffage...

Quant à l'agriculture, elle est surtout concernée par l'adoption du principe d'une taxation des engrais azotés dès lors qu'elle sortirait deux années de suite de la trajectoire de réduction des émissions de protoxyde d'azote et d'ammoniac. Derrière cet énoncé simple, se cache cependant une équation très complexe et un véritable défi pour le monde agricole.

En effet, contrairement à la taxe sur les gaz réfrigérants (HFC) adoptée en loi de finances 2019 qui incite les fabricants de réfrigérateurs à changer de technologie, les plantes ne peuvent pas se passer d'azote pour assurer leur croissance et, au passage, séquestrer du carbone. D'une manière ou d'une autre, les agriculteurs devront utiliser les fertilisants azotés sauf à mettre en péril leur production de fourrages ou de grains. L'étude d'impact fournie par le gouvernement n'aborde pas les effets sur la production céréalière ni en qualité ni en quantité et donc les conséquences sur la deuxième source d'excédent commercial pour la France après le vin. En revanche, elle précise que le niveau taxe serait tel qu'il pourrait réduire de 10 à 20% l'excédent brut d'exploitation et donc toute perspective de revenu agricole.

La deuxième inconnue de l'équation est liée à la trajectoire à respecter. Si les scientifiques sont en mesure d'évaluer les émissions agricoles dans leur globalité, les recherches de l'INRAE et d'ARVALIS montrent que leur mesure est plus aléatoire à l'échelle d'un élevage ou d'un champ de blé ; les conditions climatiques, difficilement maîtrisables, pouvant gommer l'effet de l'amélioration des techniques.

Aussi, le législateur se trouve devant la difficulté de décider d'une sanction collective sans possibilité de prendre en compte les efforts individuels sinon celle de la quantité d'azote achetée. Qu'en sera-t-il de l'égalité devant la loi ?

Enfin, la mesure souffre d'un problème de périmètre. Alors que les discussions sur la future politique agricole commune battent leur plein, peut-on imaginer que la France s'impose un tel handicap face à ses partenaires du marché unique européen ? Une taxation ne semble donc envisageable qu'à l'échelle de l'Union Européenne à l'instar du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières promu par la commission de Bruxelles.

« A n'en pas douter, la filière agricole devra s'engager comme tous les secteurs économiques dans la voie de la réduction de ses émissions atmosphériques »

A n'en pas douter, l'agriculture devra s'engager comme tous les secteurs économiques dans la voie de la réduction de ses émissions atmosphériques. Mais je reste persuadé que la bonne méthode et le bon rythme restent encore à inventer. ●

© Assemblée nationale

LE VACCIN CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE : UNE INTERVENTION PUBLIQUE FORTE ET IMMÉDIATE

Huguette TIEGNA
- ▶ Députée LaREM du Lot
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de l'OPECST
- ▶ Présidente du groupe d'études Économie verte et économie circulaire de l'Assemblée nationale

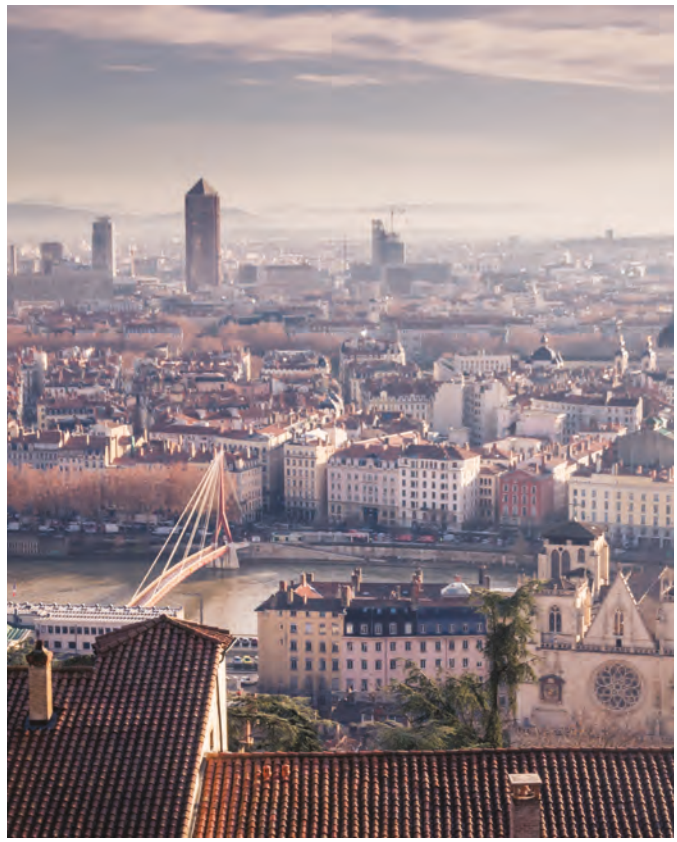

48 000 morts. Chaque année, la pollution atmosphérique, reconnue comme cancérogène pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer, emporte insidieusement la vie de milliers de nos concitoyens. En 2019, les émissions mondiales de CO_2 ont atteint 52 gigatonnes d'équivalent CO_2, soit une hausse de 11,4 %, en presque 10 ans. À l'heure d'une profonde remise en question de notre rapport à l'environnement, il est nécessaire de penser les répercussions globales de la pollution de l'air sur notre société. Il en va de notre futur, bien sûr, mais également de notre présent le plus immédiat.

Dans son nouveau rapport[1] publié le 6 mai 2020, le groupe Rhodium fournit les estimations les plus récentes sur les gaz à effet de serre nationaux et mondiaux. Les résultats sont saisissants. Cette pollution est par ailleurs bien inégale, car elle touche principalement les zones urbaines denses. On estime qu'environ 90 % de la population urbaine ne respire pas un air sain. Souvent invisible et inodore, cette exposition permanente entraîne pourtant des problèmes respiratoires, cardiovasculaires et du système nerveux sérieux et même des risques de démence, de schizophrénie, ou d'Alzheimer[2].

« À l'heure d'une profonde remise en question de notre rapport à l'environnement, il est nécessaire de penser les répercussions globales de la pollution de l'air sur notre société »

Bien souvent, la pollution de l'air est perçue comme essentiellement produite par les transports, mais elle est le résultat d'activités humaines multiples : industries, agriculture, chauffage résidentiel, notamment. La baisse de l'activité industrielle et la diminution du trafic routier lors du premier confinement ont permis, selon Santé Publique France, de sauver 2300 vies. Expérience témoin implacable.

Nous avons tardé dans la mise en marche d'actions fortes contre la pollution. La condamnation française par la Cour de Justice européenne en octobre 2019 et le précontentieux relatif aux particules fines ayant reçu un avis motivé de la Commission européenne en avril 2015 pour 10 zones en attestent. Trop de dioxyde d'azote et de particules fines sont présents dans l'air que nous respirons.

Dès 2018, je me suis penchée sur la fin des véhicules thermiques, promesse gouvernementale fixée à l'horizon 2040. J'alertais sur la nécessité d'avancer vite dans la recherche de substituts multiples. Dans le projet de loi climat et résilience, que nous avons voté le 4 mai à l'Assemblée, nous avons mis en place plusieurs mesures pour lutter contre ce phénomène. Accompagnement des ménages vers des modes de transports moins polluants, trajectoire annuelle de réduction des émissions de protoxyde d'azote et d'ammoniac du secteur agricole, amélioration de la performance énergétique du parc d'appareils de chauffage au bois afin de réduire les émissions de particules fines, le législateur a agi et doit poursuivre son contrôle pour que ces mesures ne soient pas les dernières et qu'elles soient véritablement ancrées dans le quotidien des Français.

À l'heure où le monde envisage une sortie de crise pandémique, au rythme des injections vaccinales, le vaccin contre la pollution atmosphérique passera par un ensemble de mesures publiques courageuses. Il en va de la sauvegarde de nos vies et de la santé de nos enfants. ●

1. *China's Greenhouse Gas Emissions Exceeded the Developed World for the First Time in 2019, Kate Larsen, Hannah Pitt, Mikhail Grant, and Trevor Houser, 6 mai 2021*
2. *The Lundbeck Foundation Initiative for Integrative Psychiatric Research-iPSYCH*

© Assemblée nationale

POUR UNE LUTTE EFFICACE : AMBITION, MÉTHODE ET ACCOMPAGNEMENT

Bruno MILLIENNE
- ▶ Député Modem et Démocrates apparentés des Yvelines
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation

En octobre 2017, Airparif indiquait que la fermeture des voies sur berge à Paris, mise en œuvre un an avant, n'avait eu *« aucun impact significatif, à la hausse ou à la baisse »* sur l'exposition des populations à la pollution. Décidée à la va-vite, sans concertation ni mise en place d'alternative, cette mesure, pourtant indispensable, avait raté sa cible en déplaçant la pollution sans la supprimer. Elle illustre parfaitement l'incapacité qu'a eu la France à lutter efficacement contre la pollution de l'air, comme les tribunaux nous le rappellent régulièrement. Cet échec nous éclaire sur un point fondamental : l'écologie punitive ne fonctionne pas, la lutte contre la pollution de l'air nécessite plus que quelques mesures symboliques contre la voiture individuelle. Elle doit être coordonnée, concertée et surtout accompagnée.

Si la pollution de l'air regroupe de nombreux enjeux complexes, un constat est clair : les secteurs résidentiel et routier sont les principaux émetteurs. Un tiers des émissions de composés organiques volatiles et plus de la moitié de celles de particules fines PM 2,5 sont issus du premier quand le second est responsable de plus de 50 % des émissions d'oxyde d'azote et de près de 20 % de celles de particules fines. Ce sont donc sur ces deux axes que la majorité concentre ses efforts depuis quatre ans avec, loin des discours faciles d'écologistes de salons parisiens, une approche pragmatique : ambition, méthode, accompagnement.

Ainsi, lorsque d'un côté nous mettons en place 45 zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) d'ici 2024 ou encore lorsque nous interdisons la vente des voitures les plus polluantes d'ici 2030, de l'autre nous renforçons le soutien à l'acquisition de véhicules propres (jusqu'à 14 000 € avec les aides de l'État et des collectivités), y compris des vélos électriques, et développons le transport en commun et le covoiturage. Lorsque d'un côté nous supprimons l'avantage fiscal sur les carburants des poids-lourds d'ici 2030 et nous interdisons la vente de camions polluants d'ici 2040, de l'autre nous renforçons l'accompagnement à la mise à niveau technologique des véhicules (passage d'un moteur thermique à un moteur propre) et nous élaborons une stratégie de développement du fret ferroviaire.

La méthode est la même pour le secteur résidentiel : l'interdiction de mise en location des passoires thermiques et l'objectif de diminution de 50 % des émissions de particules fines issues du chauffage au bois – premier émetteur en France – ne sont pas les seules mesures prises. Elles s'accompagnent de la mise en place d'un service public efficace d'accompagnement à la rénovation thermique, qui assistera les particuliers à chaque étape de la rénovation, et d'un renforcement des aides pour les ménages, notamment par des prêts garantis par l'État permettant de financer le reste à charge pour les plus modestes d'entre eux.

Ces domaines ne sont cependant pas les seuls concernés et l'action du gouvernement ne s'arrête pas là puisque par exemple un travail essentiel est engagé au niveau national et européen pour diminuer les émissions de protoxyde d'azote issues de l'agriculture. Mais là encore, c'est toujours la même logique qui doit primer : celle de la responsabilité avant celle de la facilité, celle de la concertation avant celle du dogme, celle de l'efficacité avant celle de la communication. Continuons dans cette voie et nul doute que la France pourra enfin atteindre et dépasser les standards européens en matière de lutte contre la pollution de l'air. ●

« L'écologie punitive ne fonctionne pas, la lutte contre la pollution de l'air nécessite plus que quelques mesures symboliques contre la voiture individuelle »

© Assemblée nationale

IL Y A URGENCE À AGIR !

Jean-François HUSSON
▶ Sénateur LR de Meurthe-et-Moselle
▶ Rapporteur général de la commission des Finances
▶ Membre du Conseil national de la transition écologique

En France, la pollution de l'air serait responsable de 48 000 morts prématurées par an ; alors que nous passons 80 % de notre temps en intérieur, l'air y est souvent cinq fois plus pollué qu'en extérieur ; les pics de pollution aux particules fines seraient responsables de l'augmentation des contaminations au COVID19.

Ces constats qui en cachent de nombreux autres, démontrent une chose : il y a urgence à agir ! La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Le coût sanitaire est réel, le coût économique conséquent : le Sénat, dans le rapport de la commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air paru en 2015, estimait alors à 100 milliards d'euros le coût annuel pour la France de son inaction face à la pollution atmosphérique. Soit 500 euros par an et par habitant.

La lutte contre la pollution de l'air ne doit plus être pensée isolément des enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Elle ne doit plus non plus limiter son champ d'action au niveau national afin d'améliorer la gouvernance et l'articulation des compétences avec les collectivités territoriales.

Les dispositifs actuels ne suffisent plus. La loi LAURE, qui fête ses 25 ans, est l'un des uniques cadres législatifs réglementant la pollution de l'air. Elle rationalise l'utilisation de l'énergie en favorisant la définition de politiques publiques intégrant l'air dans le développement urbain. Elle est aujourd'hui devenue obsolète face aux enjeux qui sont les nôtres. Nous devons renforcer et mieux structurer les politiques publiques luttant contre la pollution de l'air afin de créer une dynamique locale et nationale vertueuse :

- Renforçons les moyens des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air afin de garantir une information régulière et essentielle.
- Mobilisons davantage la recherche publique et privée afin d'assurer une surveillance renforcée de la qualité de l'air.
- Créons un véritable partenariat entre l'État, les collectivités et le réseau ATMO pour simplifier et éviter les doublons et les lenteurs préjudiciables.

Plus largement, il me semble important d'aborder le thème de l'écologie dans sa globalité – biodiversité, qualité de l'air, pollution de l'eau et des sols, santé humaine, etc. - pour conjuguer amélioration de notre qualité de vie, aménagement du territoire, croissance économique, enjeux sanitaires, etc. Les futurs débats qui auront lieu lors de l'examen du PJL Climat-Résilience au Sénat en juin seront l'occasion de tracer les perspectives d'action au regard d'un enjeu sanitaire majeur. ●

« Aborder le thème de l'écologie dans sa globalité – biodiversité, qualité de l'air, pollution de l'eau et des sols, santé humaine - pour conjuguer amélioration de notre qualité de vie, aménagement du territoire, croissance économique, enjeux sanitaires »

© Sénat

QUALITÉ DE L'AIR ET AGRICULTURE : AGIR POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Joël LABBÉ
▶ Sénateur Écologiste-Solidarité et territoires du Morbihan
▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques

Transports, industrie, ou encore chauffage au bois, les causes de la pollution de l'air sont multiples. Mais parmi elles, l'agriculture occupe une place non négligeable : émission d'ammoniac, source de particules fines, via l'épandage des engrais ; diffusion dans l'air de pesticides, avec des impacts sur la santé, et en premier lieu sur celle des agriculteurs eux-mêmes. Alors que le Conseil Constitutionnel a invalidé les chartes locales censées encadrer l'usage des pesticides près des habitations, alors que les pratiques d'épandages sont pointées du doigt lors des pics de pollutions, il est urgent d'accompagner les agriculteurs, pour qu'ils mettent en œuvre des pratiques favorables à la qualité de l'air.

Car on connaît déjà en grande partie les alternatives qui permettent de réduire drastiquement ces pollutions : les pratiques agroécologiques améliorent la qualité de l'air, en plus de contribuer à la qualité de l'alimentation, à la protection de la biodiversité, et à la qualité de l'eau. Par exemple, via l'allongement des rotations de culture et leur diversification, notamment avec des légumineuses, on étale l'activité d'épandage en sortie d'hivers, pour éviter les pics de pollutions, mais on réduit aussi les besoins en pesticides et en engrais, en cassant le cycle des ravageurs ou maladies des cultures, et en enrichissant le sol en azote. De même, la réduction de la taille des parcelles et l'implantation de haies permettent de restaurer la vie du sol, de réduire la diffusion par le vent des pathogènes, d'abriter des prédateurs ravageurs de culture, et donc de réduire l'usage d'intrants.

Mais la mise en place de ces alternatives nécessite des politiques publiques fortes qui, aujourd'hui, font défaut : tout d'abord, il faudrait accompagner les agriculteurs dans la transition, notamment, via des outils budgétaires. Or la Fondation Nicolas Hulot l'a montré : seul 1 % des financements publics agricoles contribuent réellement à la réduction de l'usage des pesticides.

Et rien n'est fait pour changer la donne : les scénarios qui sont donnés sur la déclinaison française de la PAC, actuellement en négociation, laissent entrevoir un statu quo sur les aides à la transition. Est même envisagée une baisse des financements pour l'agriculture biologique, alors que ce système, qui repose sur l'absence de pesticides et le travail sur la vie du sol, est un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'air.

La transition doit aussi passer par la relocalisation de l'alimentation, pour sortir notre agriculture d'une course au moins-disant social et environnemental. Et là encore les politiques publiques ne sont pas à la hauteur : comment exiger des agriculteurs une transition écologique alors que l'on signe des traités de libre-échange avec des pays ne respectant pas nos normes de production ? Il faudrait aussi un volontarisme plus fort sur les projets alimentaires territoriaux et sur l'application des objectifs de la loi Egalim sur les produits bio et la qualité en restauration collective.

« Les pratiques agroécologiques améliorent la qualité de l'air, en plus de contribuer à la qualité de l'alimentation, à la protection de la biodiversité, et à la qualité de l'eau »

Avec le Groupe Ecologiste au Sénat nous portons des propositions en ce sens, notamment dans la loi « Climat et Résilience » et dans le débat sur la PAC. Car, sans accompagnement volontariste des agriculteurs, on risque de poursuivre une fuite dans un modèle agricole générant pollutions et défiance de la population. ●

© BY-NC-SA

MISSIONS NOMINATIONS ÉLECTIONS

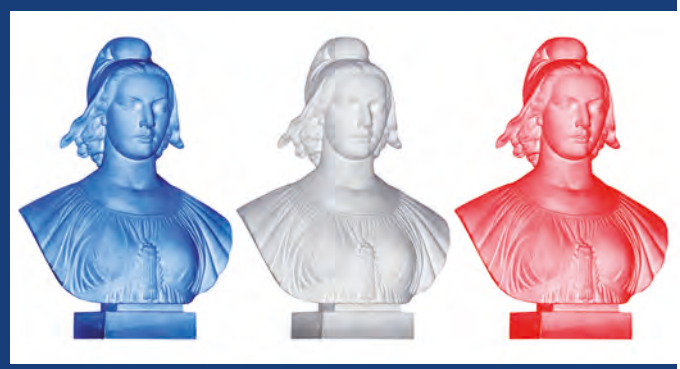

Sommaire

29 Présidence de la République, Gouvernement
34 Parlement, CESE
35 Corps d'État, AAI, Collectivité d'Outre-mer, Conseil départemental, Préfecture de police de Paris, Préfectures de départements
39 Autres mouvements

9e ÉDITION

LA NUIT AUX INVALIDES

LE SHOW MONUMENTAL DE PARIS

Présente un nouveau spectacle

UNE CRÉATION DE BRUNO SEILLIER

NAPOLEON

L'envol de l'Aigle

DU 7 JUILLET AU 26 AOÛT 2021

Réservations sur www.lanuitauxinvalides.fr

AMACLIO PRODUCTIONS en partenariat avec Musée de l'Armée Invalides

2021 ANNÉE NAPOLÉON

TF1 HISTOIRE TV Le Parisien PLACE MINUTE

MINISTÈRE DES ARMÉES Liberté Égalité Fraternité

GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS

INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

MUSÉE DU QUAI BRANLY
JACQUES CHIRAC
Réouverture
À partir
du 19 mai
Statue masculine
République démocratique du Congo
19e siècle
Réservation :
www.quaibranly.fr